

(/ILAS :

02/1214 du 23/12/1982
/DECRET N° /MTPB-DGTFP-DFP-22023

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle KATOUZI Suzanne Clémence,
Institutrice Contractuelle dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE
MENT

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67-304/MT-DGT du 30.9.67 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Second-
aire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-196/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notam-
ment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 60-644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le dossier de l'intéressée ;
(/u l'arrêté n° 9765/MTJ-DGTFP-DFP du 14.11.80 por-
tant engagement de certains Instituteurs Contractuels en ce
qui concerne Mademoiselle KATOUZI Suzanne Clémence ;
(/u le rectificatif n° 31/015 du 23.01.81 au décret n° 80/644
du 20.1.1980 portant nomination des Membres du conseil des Ministres.
(/u le décret n° 81/017 du 17.01.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement. /
(/u le décret 81/707/DGG du 19-10-1981 complétant l'arti-
cle 2 du décret n° 80/630 du 27-12-1980 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;

/) E C R E T E :

JB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967 susvisé, Mademoiselle KATOUNDI Suzanne Clémence, née le 14.8.1955 à Brazzaville, Institutrice Contractuelle de 1^{er} échelon de la catégorie C, échelle 6, indice 530 en service au Lycée EMERY Patrice LUMUMBA, titulaire de la Licence en Lettres, section : Langues Vivantes Etrangères (Anglais), obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.-Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date de reprise de service de l'intéressée et du point de vue de la solde pour compter du 19.10.1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 23 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Education
Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MARIEN.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
S.G.F.	2
DPAA	2
H.E.N.	2
DOSSIER	3
INTERESSEE	1
SGCM/BC	2